Réf. Farde e-Assemblées : 2632465

N° OJ : **95**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : EPV/2024/163/PA.- Avenant n° 2 à la convention n° TV/2021/214/PA de subvention par Bruxelles Environnement pour le projet "véhicules partagés" (appel à projets actions climat 2021).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117, §1er ;

Vu l'appel à projets "Action climat 2021" lancé le 01/03/2021 par Bruxelles Environnement à l'intention des communes et CPAS bruxellois pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables ;

Vu la décision du Collège en sa séance du 17/06/2021 d'autoriser la participation de la Ville de Bruxelles et d'approuver le dossier de candidature ;

Vu que la Cellule Logistique du Département Espaces publics et verts a dans ce cadre posé sa candidature pour un projet "Nous partageons nos véhicules" qui a été favorablement accueilli par le jury mis en place par Bruxelles Environnement ;

Vu que par décision du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 novembre 2021 il est octroyé à la Ville de Bruxelles au titre du projet susmentionné un subside à hauteur de 75.000,00 EUR ;

Vu la décision du 20 décembre 2021 par laquelle le Conseil communal a adopté la convention n° TV/2021/214/PA entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement, qui a pour objet, comme le précise son article 1er, de préciser les dispositions relatives à l'utilisation, aux justifications à fournir et au remboursement éventuel de la subvention allouée à la Ville en vertu de l'arrêté susmentionné ;

Vu la décision du 12 décembre 2022 par laquelle le Conseil communal a adopté l'avenant n°1 à ladite convention permettant de mettre à jour le planning prévu initialement par la convention du 20 décembre 2021 susmentionné et de prolonger la durée du subside jusqu'au 30/11/2023 ;

Considérant que les parties conviennent de mettre à jour à nouveau le planning prévu initialement et de prolonger la durée du subside jusqu'au 30/06/2025 ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, d'approuver l'avenant n°2 à la convention de subside entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement du 20/12/2021 pour le projet "véhicules partagés" (appel à projets actions climat 2021) ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : L'avenant n° 2 (EPV/2024/163/PA) à la convention de subside entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement du 20/12/2021 (TV/2021/214/PA) pour le projet "véhicules partagés" (appel à projets actions climat 2021), est adopté.

Annexes :

- Avenant n° 2 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Avenant n° 1 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Convention du 20/12/2021 (TV/2021/214/PA) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Arrêté du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale (Consultable au Secrétariat des Assemblées)